



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

logement social

Question écrite n° 71249

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au logement sur les propositions émises par le mouvement HLM dans le cadre de la mission parlementaire d'évaluation et de contrôle (MEC) concernant la levée de blocages structurels à l'investissement des HLM. En effet, face à une demande émanant de catégories sociales de plus en plus diversifiées, il semblerait souhaitable que soit mise en oeuvre une nouvelle politique du logement, qui s'appuierait notamment sur une déconcentration de la gestion du logement social. Il évoque ainsi la déconcentration de la gestion du logement social à l'échelon régional avec un pôle de compétence interministériel sous l'autorité du préfet de région afin d'alléger les effectifs d'administration centrale. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge la secrétaire d'Etat au logement sur les propositions émises par le mouvement HLM, dans le cadre de la mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur la relance du logement social, visant à lever les blocages structurels à l'investissement et qui consisteraient notamment dans la déconcentration de la gestion du logement social à l'échelon régional avec un pôle de compétence sous l'autorité du préfet de région. Il convient tout d'abord de rappeler que les crédits afférents au logement social, correspondant à ce que l'on appelle la « ligne fongible », sont déjà déconcentrés au niveau régional et que ce dispositif paraît donner satisfaction sans que la formule du pôle de compétence interministériel paraisse devoir forcément s'imposer ou se généraliser ; c'est ainsi qu'en 2001, le nombre de logements locatifs sociaux financés s'est élevé à 56 000, soit une augmentation d'un tiers par rapport à l'année précédente, où ce nombre n'était que de 42 000. Il n'en reste pas moins vrai qu'il convient d'être attentif, pour que la reprise engagée se poursuive, à ce qu'aucun blocage ou lourdeur inutile ne vienne en contrecarrer le dynamisme. Dans cet esprit, la secrétaire d'Etat au logement a donné aux préfets de région des instructions dès le 13 novembre pour préparer l'année 2002, et elle leur a adressé la circulaire de programmation annuelle le 18 décembre, soit plusieurs semaines d'avance sur le calendrier habituel ; cette circulaire insiste par ailleurs fortement auprès de ceux-ci sur la nécessité de « raccourcir les délais » et « fluidifier les circuits » car c'est là, après l'amélioration des financements qui sont intervenus en 2001, que peuvent se trouver encore certaines marges de progrès ; cet effort, pour être fécond, suppose bien entendu que l'ensemble des acteurs, à côté de l'Etat, s'imprègnent de la même logique. Il convient enfin de rappeler que deux mesures importantes de déconcentration, portant respectivement sur le financement des démolitions et de l'amélioration de la qualité de service sont intervenues dans le courant de l'année 2001, et devraient faire sentir leur plein effet en 2002.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71249

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 décembre 2001, page 7497

Réponse publiée le : 1er avril 2002, page 1817